

CHAMPAGNAT PRETRE « CAMPAGNARD » FONDATEUR D'ÉCOLES DE CAMPAGNE ?

En fait, un promoteur d'écoles populaires en milieux ruraux et urbains.

En 1816, lorsque les aspirants maristes envisagent de fonder leur société, M. Champagnat a manifesté son désir de fonder une branche de frères. D'après le F. Jean-Baptiste (Vie, ch. 3 p. 31) il aurait dit à ses compagnons : « Il nous faut des frères, pour faire le catéchisme, pour aider les missionnaires, pour faire l'école aux enfants ». Qu'il ait ou non prononcé exactement ces paroles, de nombreux témoignages des Pères Maristes évoquent le fait qu'il a été le seul à envisager une branche de frères. Le P. Maîtreperre (OM2/752 § 53) présente un second argument de Champagnat : « Ma première éducation, [...] a été manquée ; je serais heureux de contribuer à procurer aux autres des avantages dont j'ai été privé moi-même. »

Dans ces propos le mot « campagne » n'est pas prononcé mais il est sous-jacent : quand il est question d'aider les missionnaires et aussi quand Champagnat évoque sa première éducation manquée. De plus, il sait fort bien qu'aucune nouvelle congrégation de frères ne peut rivaliser avec les Frères des Ecoles Chrétiennes en milieu urbain. Des frères pour les campagnes, ce n'est pas un choix, mais la seule aire possible de naissance et d'expansion d'une communauté nouvelle. Les besoins y sont d'ailleurs criants : Champagnat le sait par expérience.

Une Société de Marie vouée à la mission en campagne ?

Les autres aspirants maristes ne s'intéressent pas aux écoles mais eux-mêmes baigneront longtemps dans l'idée que leur société est faite pour la mission dans les campagnes à l'imitation de François Régis et de Vincent de Paul. Vers 1846 (OM2/736 et Acta S.M. Tome VI p. 24) le P. Mayet note que le P. Etienne Séon, entré dans la société en 1827 à L'Hermitage, et le P. Déclas, l'un des Maristes de 1816, gardent encore cette conviction bien que les Pères Maristes exercent assez tôt des activités en ville, par exemple au collège de Belley vers 1830. En 1846, le P. Colin ne fera qu'entériner une situation de fait en rappelant : « Nous ne sommes pas comme les Lazaristes qui ne travaillent qu'à la campagne : nous, nous devons travailler partout ; modestement mais partout, mais tout faire ».

Le P. Mayet¹ pense que cette limitation aux campagnes venait du fait que « la plupart (des Maristes) étaient incapables de prêcher devant un auditoire instruit, étaient illettrés, faisaient des fautes de français »... Ce jugement semble viser surtout le P Déclas² mais il reflète aussi le sentiment des prêtres de la seconde génération mariste, entrés après 1825, à la fois admiratifs de la sainteté de leurs aînés, et consternés de constater, chez certains d'entre eux, pauvreté humaine et intellectuelle. Les premiers Maristes, eux-mêmes étonnés de leur réussite malgré la faiblesse de leurs moyens humains, ont contribué à cette opinion, en particulier Champagnat : « Pour nous qui sommes au commencement, nous sommes ces pierres brutes qu'on jette dans les fondations ; on ne prend pas pour cela des pierres polies (OM2/ 438) ».

Mais le P. Coste (OM2/736, note 2 p. 616) n'a pas tort de rappeler que cette idée de spécialisation dans la mission rurale remonte à 1816, lorsque François Régis, apôtre des campagnes du Velay, était le modèle du groupe primitif³. On est d'ailleurs au début de la Restauration où le clergé commence à

¹ C'est le grand mémorialiste des Pères Maristes, particulièrement soucieux de rapporter les faits et gestes du P. Colin et les grands événements des origines. Il a un peu trop tendance à exalter le P. Colin et à réduire le rôle des autres aspirants maristes.

² Voir OM2/537,551 : ses jugements sur les quatre premiers Maristes.

³ C'est pourquoi les Maristes pensent fonder leur société au Puy, là où était le centre de la mission de François Régis.

entreprendre une rechristianisation massive du peuple par des missions. La parole de Champagnat songeant à fonder des frères « pour aider les missionnaires » est donc éminemment crédible⁴.

Il faut aussi considérer que, dans le diocèse de Lyon, la société diocésaine des missionnaires des Chartreux est composée d'hommes brillants et savants capables d'intervenir devant des publics choisis. Les Maristes étant des clercs de niveau médiocre, les autorités ecclésiastiques lyonnaises n'accepteront leurs services missionnaires que tardivement et pour les campagnes⁵.

Le regard des Maristes sur Champagnat

Dans la Vie du fondateur, le F. Jean-Baptiste a rappelé les nombreuses attaques contre Champagnat et son œuvre. Dans ses mémoires, le P. Mayet a recueilli des opinions peu flatteuses venant des Pères Maristes : par exemple celle-ci du P. Etienne Terrailon en 1850 (OM2/701) : « Le P. Champagnat réunit des frères pour les former, et il ignorait ce qu'il leur enseignait. Il leur apprenait à lire et il ne savait pas lire ; à écrire et il ne savait pas observer les règles de la grammaire en écrivant !!! ». C'est l'étonnement d'un Mariste ayant du mal à s'expliquer la réussite d'un confrère sans talents ; c'est aussi une critique injuste, car la faiblesse en matière de syntaxe et d'orthographe en français était alors fréquente dans le clergé du fait que dans les séminaires on enseignait seulement la grammaire latine et que les cours se donnaient en latin. Bien des prêtres, y compris J.C. Colin, sortaient du séminaire, assez inhabiles en syntaxe et orthographe françaises⁶.

Le P. Maîtreperrière⁷(1800-1872) entré dans la SM en 1831, se fait en 1853 l'écho d'un racontar sur Champagnat : « Dans les commencements il recevait avec une grande facilité borgnes, boiteux, sourds, visages défigurés, savants, ignorants, polis, impolis et avec cela il fondait des établissements ». Il fait encore dire à Champagnat qu'il employait un peu n'importe qui dans ses écoles en faisant confiance à la sainte vierge.

Ces propos sont l'interprétation malveillante d'une réalité que rapportent d'autres témoignages⁸ : la communauté de Lavalla avait une fonction d'accueil des vagabonds et passants de toutes conditions. Mais le P. Maîtreperrière, pourtant homme pondéré, amalgame abusivement cette mission caritative avec la création d'un noviciat de frères et la constitution de communautés scolaires. Ainsi, les racontars anciens du clergé lyonnais sur Champagnat et son œuvre, seraient restés présents chez les Maristes du diocèse de Belley bien après la mort de Champagnat.

Interrogé une autre fois par le P. Mayet (OM1/537, 1842) le P. Maîtreperrière commente la parole de Champagnat : « Le merveilleux de la société est que Dieu ait voulu se servir pour cette œuvre de pareils instrumens » en ajoutant : « Le P. Champagnat avait en effet tout ce qu'il fallait humainement pour empêcher la réussite de son entreprise. [...] et il faudrait pouvoir noter ici ce ton rude, gros⁹ pour ainsi dire, et un peu sauvage avec lequel il le disait »... Il confirme ce commentaire dans son récit sur les origines de la société (OM2/ 752 § 56) en donnant un exemple du « langage d'une originalité passablement caractérisée » de Champagnat quelques semaines avant sa mort. Donnant au F. Jean-Marie, économe de la maison, la lettre d'un curé qui lui recommande un jeune homme, Champagnat lui dit : « c'est M. le curé un tel qui vous présente un jeune homme ; il est bien gentil mais ça ne lui

⁴ Les frères n'ayant jamais eu par la suite à accompagner les missionnaires maristes, on ne voit pas pourquoi le F. Jean-Baptiste aurait signalé ce trait s'il n'avait pas été authentique.

⁵ La situation sera différente dans le diocèse de Belley où les Maristes sont les précurseurs des missions diocésaines.

⁶ OM2/537, note c p. 296 : « Le R.P. Supérieur Général ne possédait pas la langue française par principe(s) »...

⁷ OM2/ Doc. 752 § 53-57. Récit de 1853 sur les origines maristes.

⁸ En particulier les témoignages lors du procès de béatification.

⁹ Grossier.

arrachera pas les dents (sa gentillesse ne l'empêchera pas de manger) ; encore s'il avoit du coude, (s'il était assez vigoureux) on le ferait travailler, mais il n'a que quinze ans ; ça vous pourrira du pain autant que la bonne fortune (par malchance il mangera votre pain sans profit pour vous) et il vous payera par une fricassée de talons (et il vous paiera de vos dépenses en s'enfuyant à la première occasion)¹⁰ ». Ce sont effectivement des propos fort pittoresques, utilisant des expressions populaires difficiles à traduire en français courant, que le P. Maître pierre a fort bien compris, mais qu'il désapprouve dans la bouche d'un ecclésiastique. S'il admire beaucoup la vertu de Champagnat il déplore chez lui un manque de savoir-vivre ecclésiastique. Le P. Colin paraît du même avis dans sa lettre du 27 octobre 1837 (*Colin sup.* T. 1, Rome 2007, doc. 21) : « Evitez de traiter les affaires d'une manière brusque : évitez également toutes espèces de plaisanterie que je regarde comme entièrement opposée(s) à l'esprit religieux ».

En somme les Maristes émettent deux sortes de critiques envers Champagnat : les premières et certainement les plus anciennes, reposent sur les racontars du clergé assimilant les débuts de la communauté des Frères à une cour des miracles dirigée par un ignorant ; puis vient en second lieu un étonnement mêlé d'estime devant le succès manifeste d'un fondateur humainement si peu doué.

Finalement les critiques des P. Maître pierre et Colin sont d'ordre culturel : à une époque où le clergé véhicule un idéal de politesse raffinée, Champagnat garde des manières et un langage de rustre. Lui-même en a conscience et en joue peut-être, comme le rapporte l'épisode suivant (OM2/611) : débarquant du bateau à vapeur au bord du Rhône, le P. Terraillon et lui veulent se rendre au grand séminaire tout proche. Comme son compagnon hésite à porter son bagage jusque-là : « Donnez, donnez dit le P. Champagnat, qui avait déjà un gros paquet ; moi je suis un campagnard, cela ne me fait rien. Et il prit et porta les deux paquets ». Dans la Vie de Champagnat (1^o partie, Ch.12, p.407) le F. Jean-Baptiste compte assez différemment le même épisode mais lui fait dire : « ...je suis un campagnard habitué aux gros travaux... »

Le titre de « campagnard » que Champagnat paraît assumer, peut-être avec une pointe de provocation¹¹, siérait tout aussi bien à la grande majorité des Pères Maristes : il suffit de voir dans leurs notices biographiques (OM4) qu'ils sont presque tous originaires comme lui de bourgs ruraux, fils de cultivateurs-propriétaires, de marchands ou d'artisans¹². Mais, dès 1816 ils n'envisagent pas leur relation à la campagne de la même manière que Champagnat. Leur idéal est d'y intervenir comme missionnaires itinérants, non d'y rester¹³. Et cette incompréhension entre le projet de Champagnat et celui des autres aspirants maristes de 1816 ne sera guère dépassée. Par ailleurs, originaire de Marlhès, village de montagne aux confins du diocèse, Champagnat peut paraître plus « campagnard » (moins lyonnais ?) que les autres, d'autant que son contact prolongé avec des frères d'origine rurale ne le porte pas à des mœurs et un langage très raffinés. Les frères ont ainsi le sentiment que leur supérieur est du même monde qu'eux et les Pères maristes le sentiment inverse. Et c'est toute l'ambiguïté du statut de Champagnat dans la SM : à la fois un prêtre et un frère ; un ecclésiastique qui devrait être imbu d'urbanité et demeure mal dégrossi de ses mœurs campagnardes.

Il ne faut sans doute pas exagérer la rusticité de Champagnat, qui a certainement su adopter avec des gens plus éduqués des attitudes et un langage plus choisis. Mais cette réputation recouvre un

¹⁰ Traduction en langage plus usuel : « il est bien gentil mais il faudra le nourrir. S'il était vigoureux on pourrait le faire travailler. Mais par malchance il consommera nos ressources sans profit pour nous et il nous paiera de nos dépenses en prenant la fuite à la première occasion ».

¹¹ Etienne Terraillon est un personnage assez retors et sans estime pour l'œuvre de Champagnat.

¹² M. Pompallier fait exception : il est fils de rentier.

¹³ Devenir prêtre c'est quitter la terre et la culture paysanne. C'est l'un des principaux facteurs de la vocation sacerdotale.

désaccord de fond sur la stratégie apostolique de la société : dès 1816, seul Champagnat perçoit que, désormais, le cœur de la pastorale populaire –rurale mais aussi urbaine – c’est l’école plus que la prédication ; les enfants plus que les adultes. Rien de plus significatif à cet égard que l’extrait d’une lettre de J.C. Colin au P. Champagnat ¹⁴ « Un frère au service des pères de la société fait vingt fois plus de bien, à mon avis, que s’il était employé dans une commune où, Dieu merci, les moyens d’instruire la jeunesse ne manquent pas aujourd’hui. Mais vous n’avez jamais pu bien comprendre cet ordre et ce but de la Société ».

J.C. Colin a tort : Champagnat a le même but apostolique que lui, mais pas le même point de vue sur les moyens pour le réaliser. Et, au moment où il écrit ces lignes, en 1839, les événements commencent à confirmer l’intuition de Champagnat : la loi Guizot (1833), qui impose une école de garçons dans chaque commune, montre toute l’importance que l’Etat accorde à l’école populaire. Mais J.C. Colin n’y voit que la banalisation d’une fonction laïque qui n’a guère à voir avec l’apostolat sacerdotal. En fait ce sont deux conceptions de la SM qui s’affrontent et, dans cette affaire, la réputation « campagnarde » de Champagnat et de ses frères cache mal l’idée, très présente dans le milieu des Pères Maristes, que, manquant de hauteur de vue apostolique, ils gaspillent leurs énergies dans un domaine secondaire : l’école populaire et particulièrement celle des campagnes.

Champagnat, les écoles de campagne et les autres

L’idée que Champagnat a voulu fonder les Frères Maristes pour s’occuper des enfants des campagnes est étayée par un assez grand nombre de documents dont certains très explicites. L’un des plus anciens est le préambule du prospectus du 19 juillet 1824 (OM1/108) :

« L’éducation de la classe peu aisée est généralement confiée aux Frères des écoles chrétiennes tout le monde connaît le bien qu’ils opèrent dans les villes où ils sont établis [...] La majeure partie des communes et principalement celles de la campagne, ne peuvent jouir des avantages de cette éducation, à défaut de ressources suffisantes. Pour obvier à cet inconvénient, il s’est formé un établissement [...] de Petits Frères de Marie . »

Ce prospectus n’a sans doute pas été rédigé par Champagnat lui-même, mais plutôt par M. Courveille et Cholleton¹⁵, mais il est conforme à son projet. S’il distingue deux types d’occupation de l’espace, la ville et la campagne, il se préoccupe de « la classe peu aisée » qu’elle soit urbaine ou rurale. Ensuite, le préambule ne parle pas de « paroisses » mais de « communes ». C’est donc reconnaître que l’enseignement populaire relève non seulement de l’Eglise mais aussi des autorités civiles. L’article 8 qui précise que les Frères Maristes « vont dans les paroisses [...] au nombre de trois et même de deux » ne fait qu’atténuer cette reconnaissance.

Le prospectus n’affirme donc pas une vocation rurale des Frères Maristes mais prend seulement acte d’un fait : les communes rurales manquent davantage de bons instituteurs que les villes. D’ailleurs, avant même ce prospectus la pratique de Champagnat a été claire : en plus de La Valla, Marlies, St Sauveur-en-Rue, Vanosc et Boulieu, écoles de communes rurales, en 1822 est fondé l’établissement de la ville de Bourg-Argental. A cette occasion Champagnat fait aux frères qu’il y envoie un discours rapporté par le F. Jean-Baptiste (Vie, ch.8, p. 93-94) dans lequel il théorise la distinction entre population urbaine et population rurale au niveau religieux¹⁶.

¹⁴ *Colin sup*, t. 1 p. 106. Le 22 février 1839. Colin est irrité par les réticences de Champagnat à envoyer un frère comme auxiliaire des pères à Verdélais dans le diocèse de Bordeaux.

¹⁵ Un projet de prospectus de ton très partisan a été fortement atténué dans le texte définitif (cf. H. Pedro Herreros, *La regla del Fundador*, casa general, Roma, 2013. Documents 1 et 2.)

¹⁶ Mais ce discours, probablement reconstitué à partir des souvenirs de certains frères, pourrait refléter tout autant ou davantage la pensée du F. Jean-Baptiste.

La question de l'exhortation aux frères partant à Bourg-Argental

Le fondateur, M. de Pleyné, n'est pas le curé mais le maire de cette commune considérée comme une ville car son centre urbanisé groupe près de 2000 habitants et sa population totale doit déjà dépasser 4000 habitants¹⁷. C'est un chef-lieu de canton et donc un petit centre administratif comprenant justice de paix, gendarmerie... et des services indispensables dont une école pour les garçons, sans compter des activités artisanales et des commerces. Le maire ne peut être qu'un des notables du lieu. Comme pour Champagnat c'est une occasion exceptionnelle mais aussi un risque considérable, il choisit comme directeur l'homme le plus âgé (28 ans) et le plus capable dont il dispose : le F. Jean-Marie Granjon. Nous ne savons pas qui étaient ses deux adjoints¹⁸. D'après la Vie, les frères ouvrent leur école le 2 janvier 1822. Avant leur départ le P. Champagnat leur aurait tenu un long discours sur l'art d'éduquer en milieu urbain.

« Mes chers Frères [...] notre but en nous unissant et en fondant cette petite société, a été de donner l'instruction et l'éducation chrétiennes aux enfants des petites paroisses des campagnes ; mais voilà que des populations importantes réclament de nous le même bienfait. Il est sans doute de notre devoir de ne pas leur refuser ce service, puisque la charité de Jésus-Christ, que nous devons prendre pour règle de la nôtre, s'étend à tous les hommes, et que les enfants des villes lui ont coûté aussi tout son sang; mais à ce sujet, j'ai deux observations à vous faire. La première, c'est que nous ne devons jamais oublier que nous sommes établis principalement pour les paroisses des campagnes, et que les écoles de ces paroisses doivent avoir nos prédilections. La seconde, c'est que l'enseignement religieux dans les paroisses populeuses et dans les villes doit être plus fort [...] et il est du devoir des Frères de donner d'autant plus de soin à l'éducation chrétienne des enfants, que ces enfants sont plus négligés, et que leurs parents en prennent moins de soin. »

« Allez, mes chers Frères [...]. Les autorités qui vous appellent, et les parents qui vous attendent avec impatience pour vous confier leurs enfants, comptent que vous donnerez à ces enfants une bonne instruction primaire. La religion [...] demande [...] que vous fassiez d'eux de bons chrétiens, et que votre école soit une pépinière de saints. »

Ce discours n'a certainement pas été prononcé tel quel mais n'est pas une pure invention du F. Jean-Baptiste. Il vient d'une tradition orale recueillie par l'auteur qui lui a donné une forme littéraire¹⁹ et a pu y ajouter des éléments plus tardifs. En effet, certaines expressions correspondent bien à l'ambiance de l'année 1822, quand l'institut n'est qu'une « petite société » créée pour les « petites paroisses des campagnes ». On trouve aussi un universalisme caractéristique des origines maristes : le salut étant pour tous, l'institut n'a pas à choisir entre villes et campagnes. Mais d'autres parties du texte peuvent être plus tardives : il est question de « paroisses des campagnes » et aussi d'enseignement religieux « dans les paroisses populeuses et dans les villes ». Mais aussi perce un jugement de valeur : la ville, plus ouverte à l'instruction profane que la campagne, est religieusement plus négligente. C'est à la fois une idée traditionnelle et la conscience que l'école s'émancipe de sa matrice catéchétique. Désormais culture profane et culture religieuse, très mêlées jusque-là dans la culture populaire, tendent à se dissocier.

¹⁷ Une note de la Vie (Ch. 8, p. 93, note 26) nous dit que le nombre de ses habitants est alors inférieur à 2 000. Mais il s'agit certainement de la population de l'agglomération et non de la commune car dans les Annales des maisons, en 1880 le F. Avit lui attribue une population totale de 5447 habitants.

¹⁸ Dans OM1/doc. 75 § 2 l'inspecteur Guillard parle de trois frères. Dans les Annales de Bourg-Argental le F. Avit parle d'un adjoint de 15 ans que le F. J.M. Granjon laisse seul à faire l'école au printemps 1822.

¹⁹ Voir dans le Répertoire des lettres de Champagnat la notice sur J.M. Granjon (p. 300-302) et particulièrement l'importante note 1 de la page 301. Le jeune frère malade que le P. Champagnat et le F. Stanislas vont voir en février 1823, manquant de mourir dans la neige à leur retour, est peut-être le F. Jean-Baptiste. On peut être sûr néanmoins que ce voyage n'avait pas pour seul but de voir un jeune frère malade.

En 1822 Champagnat est déjà très conscient de ces faits mais compte utiliser l'instruction profane donnée par les frères comme un appât qui attirera les enfants à l'école et permettra de leur inculquer aussi le catéchisme²⁰. En 1856 le F. Jean-Baptiste préfère insister sur le fait que Champagnat accepte la tutelle de l'autorité civile et le désir d'instruction profane de la société dans la mesure où ses frères gardent la liberté de catéchiser. C'est une application de l'idéal du bon chrétien et du vertueux citoyen. Alors, même si le F. Jean-Baptiste a certainement remodelé le discours de 1822 il n'en a pas trahi l'esprit : un esprit qui entérine une première laïcisation de l'école en reconnaissant au pouvoir civil une autorité en matière éducative et à la société, qu'elle soit urbaine ou rurale, un désir d'instruction légitime²¹.

La lettre au roi et la nécessité de s'établir dans des bourgs et des villes

Dans une lettre au roi Louis-Philippe, pour obtenir son autorisation légale, le 28 janvier 1834, (Lettres, T. 1, doc. 34) Champagnat, qui cherche à obtenir son autorisation légale, se présente comme un fondateur d'origine rurale qui n'a appris à lire et à écrire « qu'avec des peines infinies, faute d'instituteurs capables » et qui a donc eu l'idée de « procurer aux enfants des campagnes le bon enseignement que les Frères des écoles chrétiennes procurent aux pauvres des villes ».

Ces propos reprennent les termes du prospectus de 1824 et insistent sur la vocation rurale des Frères Maristes car il faut absolument éviter d'apparaître comme des concurrents des Frères des écoles chrétiennes qui font partie de l'université et ont les faveurs de l'Etat. Se présenter comme des auxiliaires et des imitateurs ruraux des F.E.C. relève donc de la plus élémentaire diplomatie, mais ne reflète pas vraiment la situation des Frères Maristes.

En 1834, Champagnat envisage des communautés d'au moins trois frères, ce qui suppose des communes assez riches et nombreuses pour les entretenir, donc de gros bourg ruraux ou de petites villes. D'où le risque de concurrencer les Frères des Ecoles chrétiennes. Ce sera le prétexte invoqué par le ministre Salvandy qui propose à Champagnat une autorisation civile pour les communes de 1000 habitants au plus²². Et les Frères des Ecoles Chrétiennes seront du même avis. Répondant à une demande d'appui de sa demande par Champagnat, le F Anacleto lui écrit le 28 juin 1838²³ une lettre subtile dans laquelle forme et fond se contredisent : il se réjouit que les Frères Maristes soient destinés « aux communes dont la population n'est pas assez considérable pour qu'un établissement de notre institut puisse y être formé », c'est-à-dire « les petites localités ». Une telle limitation ne peut convenir P. Champagnat :

« Grand nombre de nos établissements seraient ruinés par cette condition, plusieurs des communes où ils se trouvent ayant plus de 4000 h. ²⁴ »

Il n'a donc rien contre l'éducation en milieu rural mais pas à n'importe quelles conditions. S'il n'envisage pas d'accéder aux grands centres urbains, il vise cet espace mixte, que l'on peut nommer aussi bien semi-rural que semi-urbain, des bourgs et des petites villes.

Des écoles urbanisantes

Il est vrai que dans les premières années de la communauté, les frères étaient intervenus au niveau des hameaux, et parfois seuls (le .F. Laurent) mais Champagnat a très vite privilégié les villes et les bourgs (gros villages disposant d'un noyau urbain assez important) aptes à faire vivre trois frères et à rayonner sur un territoire parsemé de hameaux et voué à des activités agricoles. Devenir frère, c'était

²⁰ Cette théorie est très clairement formulée dans la Vie du fondateur 2^e partie, ch. XX, p. 505-506.

²¹ Le discours de 1822 est encore significatif par l'attitude à adopter au départ : visite à l'église, au curé, au maire et bon exemple donné aux adultes et aux enfants.

²² Le F. Avit écrit : 1200 habitants

²³ Ir. Ivo Antonio Strobino & Virgilio Josué Balestro, *Cartas recibidas*, Brésil 2002, lettre 158 et Annales de l'institut, T. 1, 1838, § 401 p. 237. Le premier ouvrage date cette lettre du 28 juin 1838 et le second du 2 août.

²⁴ Lettre de novembre 1838 à M. Jovin-Deshayes, industriel à St Etienne et maire de St Jean Bonnefons (Avit, 1838, § 421, p. 243-23,)

pour bien des adolescents des hameaux livrés aux activités agricoles, changer modestement de lieu et d'activité puisque l'école était installée au centre des communes, près de la mairie, de l'église, d'un habitat groupé et d'activités non agricoles, habituellement nommé « le bourg »²⁵. Même si la campagne les entourait, leur univers était au moins en partie urbain. Ce n'était pas une petite raison de l'attrait que pouvait exercer la vocation de frère sur une jeunesse cherchant une certaine promotion sociale.

Les zones périphériques des hameaux vouées à l'agriculture ne sont pas pour autant abandonnées car l'école du « bourg » de la commune, admet dans ses rangs les élèves proches et lointains. Si la commune est très étendue, comme La Valla, les élèves couchent à l'école en semaine : ils sont « besaciers » ou « caméristes ». Il peut même y avoir des élèves de communes voisines appelés « forains ». Leur présence peut entraîner des problèmes car la commune voit d'un mauvais œil ces intrus, mais ils augmentent les effectifs et les ressources de l'école. Ainsi, sans être nécessairement urbaine au sens strict, l'école des frères est « urbanisante » : parce qu'elle entraîne une migration journalière ou hebdomadaire des enfants vers un pôle où ils sont initiés à une culture urbaine élémentaire : pratique du français, lecture, écriture, civilité... Bien souvent l'école du bourg est la première étape d'un mouvement d'urbanisation qui pousse les populations vers les moyennes et grandes villes.

C'est d'ailleurs le scénario vécu par Champagnat lui-même : issu d'un hameau, il a connu de multiples migrations périphérie-centre : du hameau du Rozey à l'école du bourg de Marlihes vers 1800 ; du Rozey à St Sauveur chez son beau-frère pour reprendre ses études en 1804 ; du Rozey au petit séminaire de Verrières (1805) ; enfin du Rozey à la grande ville de Lyon (1813). Il a été un rural transplanté en des milieux au degré d'urbanisation croissante.

Interpénétration des milieux urbains et ruraux

Au début du XIX^e siècle existait encore en Europe une civilisation rurale, se distinguant de la civilisation urbaine par le langage, le vêtement, les coutumes, les croyances... Néanmoins l'interpénétration des espaces urbain et rural était déjà forte. Prenons l'exemple de Marlihes, grosse commune du plateau du Velay, de plus de 2500 habitants, faite d'une soixantaine de hameaux autour d'un centre urbanisé de quelques centaines d'habitants. C'est incontestablement un espace rural mais en lien assez intense avec St Etienne, où Jean-Baptiste Champagnat, à qui on donne parfois le titre de marchand, se rend souvent pour le commerce du bois ou d'autres produits. Pensons encore à la fabrication et au commerce des rubans, les marchands de St Etienne, distribuant le fil aux femmes des hameaux de Marlihes et récupérant le produit fini pour le vendre sur le marché européen. La relation La Valla-Saint Chamond ressemble beaucoup à celle de Marlihes-Saint Etienne. On y trouve des activités textiles au bourg, l'exploitation et le commerce du bois dans la haute vallée du Gier. Durant l'hiver les paysans des hameaux fabriquent des clous pour les marchands de St Chamond. Les marchés de cette ville sont l'occasion de migrations hebdomadaires des paysans et paysannes allant vendre leurs produits alimentaires...

Les relations ville-campagne c'est aussi un exode rural permanent vers les villes qui offrent toutes sortes d'emplois. Et c'est particulièrement vrai dans la région industrielle de St Etienne et la vallée du Gier où de grandes usines métallurgiques et des mines groupent autour d'elles des populations d'origine rurale participant à la transformation des espaces urbains. C'est pourquoi, très tôt l'institut assurera la fonction éducative dans des écoles fondées par des compagnies industrielles à deux pas de L'Hermitage, comme à Terrenoire (1832) ou Lorette (1834).

La communauté mariste primitive participe même concrètement à cette concentration des populations rurales autour des centres urbains en pleine expansion. Elle quitte le bourg de La Valla pour s'établir aux portes de l'agglomération de St Chamond, dans la basse vallée du Gier où se sont

²⁵ En français le mot « bourg » est ambigu : il peut désigner une commune rurale à la population assez importante et en même temps le centre urbanisé d'une commune.

développés des ateliers bénéficiant de la force motrice fournie par la rivière. L'Hermitage, plus intensément que La Valla, vit au rythme d'une région urbaine et industrielle en expansion rapide.

Il nous faut donc éviter de parler trop légèrement d'école de campagne ou d'école urbaine car il n'y a guère d'école sans un décor urbain et des activités non exclusivement agricoles, aussi modestes soient-ils. Et puis, au XIX^e siècle, même pour les grandes villes, les champs, les prés et les villages ne sont jamais loin. C'est dans ce monde intermédiaire dynamique que Champagnat situe son œuvre sans trop se préoccuper de savoir si ce sont des écoles de campagne ou de ville.

Une vérification pratique : les écoles de l'an 40.

Pour donner une base statistique aux propos ci-dessus, j'ai dressé un tableau des établissements ayant fonctionné avant 1840²⁶. Les chiffres de la population étant des années 1880-90 sont plus ou moins fiables car de 1840 à 1880 la population de chaque lieu a évolué dans un sens ou dans l'autre, du fait de l'exode rural par exemple : vers 1880 le F. Avit évalue la population de La Valla à 2000 h, mais en 1831 (CM n° 31, mars 2016 p. 137) elle était de 2583 h. En revanche une banlieue industrielle comme Valbenoîte ou Terrenoire a cru démesurément. Cependant, dans l'ensemble la démographie française est peu dynamique au XIX^e siècle, et ces chiffres constituent un ordre de grandeur acceptable.

Commune	N° de dpt ²⁷	Date de fondation	Habitants	Elèves	Frères	Ville	Chef-lieu c.
La Valla	42	1816*	2000	80	2		
Marlhes	42	1818*	1994	100	3		
Bourg-Argental	42	1822*	5447	150	3	X	
St Sauveur	42	1820*	2200	110	3		
Tarentaise	42	1837*	975	70	2		
St Symphorien le Ch.	69	1823*	1946	150	3	X	X
Boulieu	07	1823*	1238	120	2		
Charlieu	42	1824*	5500	180	4	X	
Chavanay	42	1824*	1730	90	2		
Ampuis	69	1825*	1624	150	4		
Mornant	69	1826*	2400	140	3		X
Neuville-sur-Saône	69	1826*	3400	120	5	X	
St Paul-en-Jarret	42	1826*	3476	125	3		
St Symphorien d'Ozon	38	1827*	1800	80	2	X	
Valbenoîte (banlieue de St Etienne)	42	1827*	8000	300	7	X	
Viriville	38	1832*	1595	120	3		
Terrenoire (ville-usine)	42	1832*	6500	120	3	X	
Peaugres	07	1833*	990	100	3		
Lorette	42	1834*	4170	180	4		
St Genest Malifaux	42	1834*	2500	120	3		
Sury-le-Comtal	42	1834*	2995	200	4	X	
Genas	38	1835*	2000	110	3		
Pélussin	42	1834*	4326	120	3	X	X
St Didier s. Rochefort	42	1835*	1900	200	4		

²⁶ Tableau dressé à partir d'Annales de l'institut t. 1 p 286-290, donnant le détail des postes de 1816 à 1839. Voir aussi C 1 p. 308-312 avec quelques variantes. Le nombre d'habitants est tiré de chaque notice des Annales des maisons rédigées dans les années 1880-90.

²⁷ 42 = Loire/69 = Rhône/38 = Isère/01 + Ain/07 = Ardèche/62 = Pas-de-Calais.

St Didier sur- Chal.	01	1836*	2457	300²⁸	6		
Semur-en-Brionnais	76	1836*	1322	120	3		
St Martin-la-Plaine	42	1836*	1800	120	3		
La Voulte	07	1837	3000	140	3		
Anse	69	1837*	2400	150	3	X	
Thoissey	01	1837*	1500	150	2	X	X
Firminy	42	1837*	11500	220	4	X	
Perreux	42	1837*	2436	150	3		X
St Pol-sur-Ternoise	62	1838*	3800	200	4		
Les Roches de Condrieu	38	1839*	873	140	3	X	
Izieux	42	1839*	6012	130	2	X	
St Julien Molhesabate	43	1839*	?	100	3		X
Bougé Chambalud	38	1839*	1088	100	2		
Craponne s/ Arzon	43	1839*	4000	160	4	X	X
Usson en Forez	42	1839*	3400	250	4		
Vauban	71	1839	1000	80	2		
Total : 40			117 294	5745	129		
Moyenne			3086 h	143	44,5 él/fr	15	7

La statistique confirme les propos de Champagnat : la plupart des écoles de frères sont dans de gros bourgs ou de petites villes, assez souvent des chefs-lieux de canton. Même si en 1840 les populations des banlieues de St Etienne (Terrenoire, Friminy) ou de St Chamond (Izieux, Lorette) sont bien moins nombreuses qu'en 1880, car l'industrialisation ne fait qu'y commencer, la population moyenne des lieux où sont les écoles maristes ne doit pas être très inférieure à 3000 habitants. Si nous établissons un classement rapide des populations communales nous obtenons :

Populations communales	Nombre d'écoles
Plus de 2500 h. : (de 2995 à 11500) :	15
2000 à 2500 :	6
1500 à 2000 :	10
1000 à 1500 :	4
Moins de 1000	3

On est loin des « petites communes » envisagées dans les premières années de l'institut puisque plus des trois quarts des écoles communales et paroissiales ont une population supérieure à 1500 habitants. Les écoles de ces bourgs et petites villes sont des externats mais assurent fréquemment, de manière plus ou moins improvisée, et généralement durant l'hiver, un accueil hebdomadaire des enfants de la périphérie : besaciers, caméristes, forains.

Les « providences » ou orphelinats

Dès l'origine Champagnat a considéré que les « providences », c'est-à-dire les internats pour orphelins ou enfants vagabonds, entraient dans ses projets. C'était tout naturel puisque la communauté primitive de La Valla pratiquait au quotidien l'accueil des marginaux et vagabonds. Mais dans les villes

²⁸ Externat et pensionnat.

ce genre d'établissement qui pouvait exiger un encadrement éducatif plus étoffé que les externats était le plus souvent sous la tutelle de bienfaiteurs fortunés ou des administrations urbaines. C'est par ces « providences » que quelques Frères font l'expérience de la vie dans des villes moyennes ou grandes comme St Chamond et Lyon.

Commune	Dpt	Fondation	Population	Elèves	Frères
St Chamond (Hospice municipal)	42	1838*	12600	18	2
Lyon-St Nizier (Hospice)	69	1837*	325000	6	2
Lyon-Denuzière (orphelinat)	69	1835*	325000	46	4

Les pensionnats

Champagnat n'a pas été non plus hostile à l'établissements de pensionnats qui supposent une implantation en ville ou à proximité pour avoir la clientèle de familles fortunées assez nombreuses pour acquitter des prix de pension élevés. Comme il faut aussi disposer d'un personnel éducatif nombreux et de qualité, Champagnat n'a pas eu de stratégie de fondation de pensionnats mais il s'est montré pragmatique. Ainsi, le pensionnat de La Côte-Saint-André, une petite ville, a pour origine un petit séminaire doté d'un internat dirigé par un prêtre, M. Douillet. Après la révolution de juillet, en 1831 il s'associe à M. Champagnat, lui envoyant des vocations tandis qu'il reçoit quatre frères qui lui servent d'auxiliaires. En 1837 le pensionnat a une cinquantaine de pensionnaires ; il est officiellement autorisé et M. Douillet se retire, laissant la direction aux frères de M. Champagnat²⁹.

Contrairement à La Côte, Millery n'est, encore en 1883, qu'une petite commune de 1275 habitants³⁰. Mais, « la population [...] y est presque entièrement agglomérée » comme dans une ville. L'auteur des annales trouve même que « ce bourg » ressemble à un labyrinthe de rues. Les habitants y sont à l'aise car ils cultivent la vigne. Et comme Lyon n'est qu'à une quinzaine de km, ils n'ont pas de mal pour écouler leur vin³¹. Bien que le bourg ait une école publique et un petit pensionnat, le maire et le curé ont sollicité l'envoi de deux frères qui sont installés dans les locaux de la fabrique³² en 1829 pour tenir une école privée. L'annaliste ajoute: « Soit que leur traitement fût trop maigre ou se fît trop attendre, un petit pensionnat fut adjoint à l'école vers 1833 ».

Contrairement à la plupart des établissements des frères, il ne s'agit pas de caméristes et de besaciers qui ne paient que de petites sommes, mais de pensionnaires. C'est qu'à Millery, dans la zone péri-urbaine de Lyon, on cherche à s'instruire de manière plus approfondie qu'ailleurs et on en a les moyens. Il est possible en outre que des habitants de Lyon, ville à l'air pollué, aient envoyé leurs enfants prendre le bon air d'une campagne proche. Mais les annales nous disent seulement que le succès est venu du fait que les adjoints du directeur, le F. Antoine, « étaient de bons calligraphes » et que « c'était le grand moyen de succès des frères à cette époque ». Elles parlent aussi du F. Théodose, ancien séminariste, qui, nanti d'une bonne instruction, « donna du relief au pensionnat ». En tout cas, le P. Champagnat, encouragé et peut-être aidé par le curé, achète dès 1837 un terrain permettant aux frères d'être propriétaires du pensionnat dans lequel le F. Antoine logera jusqu'à une trentaine de

²⁹ Les relations entre le P. Champagnat et M. Douillet ont traversé des moments difficiles. Voir lettres de Champagnat et Annales de La Côte-Saint-André.

³⁰ Peut-être autour de 1500 habitants vers 1840.

³¹ Qui est encore aujourd'hui un cru très apprécié.

³² L'association paroissiale qui administre les biens de la paroisse.

pensionnaires. Ainsi, en 1840 le seul établissement scolaire possédé par l'institut est un pensionnat en zone semi-urbanisée³³.

Commune	Dpt	fondation	population	élèves ³⁴	Frères	ville	Chef-lieu
Millery (externat + pensionnat)	69	1829, 1833	1275	100	5		
La Côte St André (externat + pensionnat)	38	1831	4946	160	7	X	X

Conclusion

En pensant dès 1816 l'école populaire, notamment rurale, comme lieu apostolique majeur, Champagnat doit être aujourd'hui considéré comme un précurseur. Mais parmi les premiers maristes cette option paraissait étrange. Elle l'est restée jusqu'à la mort de Champagnat, malgré le succès de la branche des Frères Maristes. Mais la priorité aux enfants des campagnes, ne doit pas être perçue de manière trop étroite. Rapidement Champagnat a été soucieux d'inscrire son œuvre dans un espace en mutation où les gros bourgs et les villes de diverses tailles constituaient des pôles de développement. A sa mort la physionomie générale de son œuvre est assez claire : plus semi-urbaine que franchement rurale du fait que les écoles, mêlant de manière très pragmatique externat et internat, sont incluses : dans les centres de communes dont la population dépasse souvent 2000 h. ; dans des banlieues industrielles en plein développement ; et même dans des villes importantes. Champagnat n'a pas été un prêtre campagnard et ses frères, quoique issus pour la plupart du monde rural, sont devenus, de par leurs fonctions et leur genre de vie, les agents d'une culture urbanisante selon les divers sens qu'on peut donner au mot : éveillant les esprits et affinant les mœurs ; et faisant vivre l'expérience de la vie urbaine caractérisée par une forte densité de population et des activités non agricoles dominantes.

F. André Lanfrey, avril 2020

³³ En 1876 il sera établi à St Genis-Laval pour être encore plus proche de Lyon.

³⁴ Il s'agit certainement du total des élèves internes et externes.